

Le Président, clef de voute des institutions de la 5e?

Par **elgin**, le **29/03/2004** à **21:03**

Bonsoir,

J'ai donc une dissertation à faire dont le sujet est :
Le Président de la République, clef de voute des institutions de la 5e République?

Je pensais au plan suivant :

I/ L'intervention du Président dans le fonctionnement des institutions, garantie d'un role central :

A/ Un pouvoir de nomination du President, une influence indirecte :

B/L'intervention directe du President dans certaines institutions :

II/ Le Président, arbitre des institutions :

A/ Un rapport privilégié avec le peuple :

B/ La sollicitation par le Président d'autres institutions pour régler les conflits éventuels :

Les titres sont pas encore finis mais ce sont les idées...

Je voulais savoir si ce plan repondait au sujet et je ne sais pas si il faut ou non differencier les périodes avec et sans concordance des majorités.

Merci

 image not found or type unknown

Par **Yann**, le **30/03/2004** à **18:47**

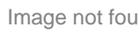
Le role du président est très différent en période de cohabitation et le reste du temps, il est donc fondamental dans un sujet comme celui-ci de différencier ces deux période. Dans un cas il est le chef de la majorité, dans l'autre il est relégué à celui d'arbitre. Moi j'axerai mon plan la dessus, mais ça n'engage que moi.

Par **fabcubitus1**, le **02/06/2004** à **18:42**

Je suis d'accord avec Yann pour dire qu'il faut différencier la situation de cohabitation de celle de primauté présidentielle.

Moi, en Intro j'aurais parlé de la vision de De Gaulle, qui par la 1ère rédaction de l'art 5 (refusée par le comité consultatif) voulait que le Président gouverne avec l'assistance du Gouvernement. Parler aussi de la vision de Debré qui, grand admirateur du régime de l'Angleterre, préférait un président effacé.

Puis, dans le développement parler de :

 Une rédaction floue de l'art 5, qui convient parfaitement à de Gaulle pour faire ce

qu'il veut

 Fonctions et pouvoirs du Président en primauté présidentielle (+apparition du fait

majoritaire en 62)

 Fonctions et pouvoirs du Président en cohabitation. Le Président dans cette

situation devient un représentant de l'opposition où il s'efforce de "contrecarrer" les plans du gouvernement (Mitterrand a refusé de signer des ordonnances, d'inscrire certains sujets à l'ordre du jour d'une session extraordinaire du Parlement) Précision du fonctionnement par Mitterrand en 86 lors d'un message au Parlement.

 Mais bon, après il faut trouver un plan.